

Une seconde jeunesse pour la Birse



Les berges de la Birse seront revitalisées et renaturalisées, notamment pour prévenir les risques d'inondations. La Birse fut canalisée au début du 20e siècle; aujourd'hui, l'état de ses berges laisserait à désirer.

TEXTE ET PHOTOS BASTIAN GOSSIN

Antique demoiselle, la Birse a longtemps dicté sa loi à ses riverains. Source de soucis, elle fut aussi source de richesse, alimentant de nombreux moulins, usines hydrauliques et servant au flottage du bois le long des 70 km qui la séparent du Rhin. Toutefois, lassé par d'innombrables inondations et en quête de nouvelles surfaces cultivables, l'Homme chercha peu à peu à canaliser les ardeurs d'un cours d'eau qui n'en faisait souvent qu'à sa tête. Initié au 19e siècle en terre bâloise, ce processus n'épargna pas la vallée de Tavannes. Entre 1932 et 1933, d'importants travaux de correction de la Birse entre Court et Sorvilier lui conférèrent son tracé rectiligne actuel. On croyait alors avoir dompté celle qui, jadis, serpentait au fond de l'Orval.

Retour en arrière

Un constat qui est plus que relativisé au début du 21e siècle. Un nouveau Plan d'aménagement des eaux (PAE) pour la Birse prévoit maintenant que la

rivière retrouve en partie ses formes d'antan entre Court et Sorvilier. «*Ecologiquement, l'état actuel de la Birse est un peu une catastrophe*», constate Philippe Niederhäuser, dont le bureau a été mandaté pour établir un PAE sur la commune de Sorvi-

lier. Le projet, qui est mené sur les deux communes du bas de l'Orval, prévoit toute une série de mesures. Le lit de la Birse sera en partie redéfini, élargi et quelques méandres verront à nouveau le jour. «*Cela permet de freiner la vitesse de l'eau*», pré-

«**Ecologiquement, l'état actuel de la Birse est un peu une catastrophe.**»

PHILIPPE NIEDERHÄUSER INGÉNIEUR RESPONSABLE DU PAE À SORVILIER

«*Aujourd'hui, la vitesse de la rivière est constante, il y a peu de biodiversité et pas de bras mort*», explique l'ingénieur. Le but du projet est d'offrir «*une protection intégrale contre les inondations et la stabilité des berges, tout en incluant les mesures de compensation liées à la N16*», précise Damien Tièche du bureau d'ingénieur ATB, lequel s'occupe du PAE sur le périmètre communal courtisan. Le bureau Natura est également associé à l'entreprise.

Philippe Niederhäuser. Avec la mise en place de zones d'érosion active et l'aménagement de zones humides et brutes, de mares pionnières, d'aulnaies, de saulaies ou encore de roselières, la rivière doit être revitalisée et renaturalisée. Les berges, qui ont notamment souffert des crues en 2009, seront stabilisées et ponctuellement surélevées. Tous ces aménagements devraient aussi permettre aux truites, qui foi-

sonnaient autrefois dans les eaux de la Birse, d'évoluer dans un univers moins hostile et plus propice à leur reproduction. Géographiquement parlant, le périmètre s'étend grosso modo de la sortie du village de Sorvilier en direction de Court jusqu'à l'entrée des Gorges du même nom. Les travaux varieront en fonction du tracé; des variations importantes du lit ne peuvent avoir lieu que là où la configuration du terrain le permet, comme vers les étangs de la vieille Birse.

Un investissement important

Le coût total indicatif s'élève à quelque 6,6 millions, soit environ 4 millions sur le périmètre courtisan et 2,6 millions sur celui de Sorvilier. Les deux localités devraient toutefois toucher d'importantes subventions cantonales et fédérales. Par exemple, Sorvilier n'aurait à sa charge qu'un montant de 580 000 fr., auquel viendraient encore se soustraire des montants de compensations A16. Une somme plutôt avantageuse, étant donné que la com-

mune devrait déboursier plus d'un million si elle entendait agir à sa guise.

Pour l'heure, les travaux en sont à des stades différents dans les deux villages. Du côté de Sorvilier, on s'attelle à la répartition des terres. «*On essaye de trouver un terrain d'entente avec tout le monde*», explique Philippe Niederhäuser. L'avancée du projet dépend donc de l'opposition des personnes concernées. Une étape toujours délicate, car plusieurs propriétaires doivent recevoir des compensations

pour le terrain perdu à cause de l'élargissement et de la re-définition du lit majeur de la rivière. Philippe Niederhäuser espère que d'ici deux ans les travaux pourront enfin débuter. À Court, les plans d'aménagement sont en train d'être revus en fonction des nouveaux débits et de la carte des dangers. Au niveau des constructions, seule la surélévation d'un mur de berge le long de la rue du Pont a été effectuée. La Birse devra encore un peu patienter avant de retrouver une partie de sa liberté. ●



La biodiversité de la rivière doit être améliorée. Des implantations de roselières font partie des mesures prévues.